la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Les retraités ne lâchent rien !

Au nom de l'UCR-CGT, je vous souhaite nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et bien sûr de revendications victorieuses.

Comment ne pas saluer, en cette période, tous les militants et militantes, syndiqués ou sympathisants, pour leur participation active à cette lutte inédite autour de la réforme des retraites. Ces manifestations et initiatives intergénérationnelles unissent jeunes, actifs et retraités ; ce qui donne une force exceptionnelle à ce mouvement soutenu majoritairement par la population. Ces luttes sont remarquables par la ténacité de l'intersyndicale majoritaire chez les actifs ; elles sont aussi portées par l'intersyndicale des 9 chez les retraites.

Oui, les retraités participent activement, pour eux, leurs enfants et leurs petits-enfants, pour dire OUI à la solidarité intergénérationnelle et NON à l'individualisme et à la capitalisation.

Les retraités ne lâchent rien, ni sur les retraites, ni sur l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Car ne nous trompons pas, l'objectif premier du gouvernement est de diminuer les pensions, voire supprimer les pensions de réversion. Nous l'avons douloureusement mesuré avec la CSG, le gel du point des complémentaires, la non indexation sur la hausse des salaires.

Les revalorisations accordées au 1er janvier, de 0,3 % ou 1 %, ne suivent même pas l'inflation estimée à 1,4 %. De fait, c'est une baisse automatique de notre pouvoir d'achat. À cela s'ajoutent les différentes augmentations de ce début d'année 2020.

Non, les retraités ne lâchent rien, ni sur le projet de réforme des retraites, ni sur l'augmentation des pensions.

Pour développer l'action et construire nos revendications, l'UCR-CGT a édité une carte de vœux à disposition des retraités : vivre dignement et se soigner correctement, exiger la mise en place de rencontre sur le grand âge.

D'autre part, l'UCR-CGT propose un bulletin d'adhésion pour renforcer notre UCR et le rapport de force.

C'est dans ce moment historique de luttes que les retraités CGT et leur UCR hissent les voiles, direction Saint-Malo, où se déroulera le 12e congrès de l'UCR-CGT, pour construire, développer ensemble le vivre dignement pendant sa retraite.

Hissons les voiles des victoires, aujourd'hui, demain et après-demain.

Marc Bastide
Membre du Bureau de l'UCR-CGT

SOMMAIRE

Édito : Les retraités ne lâchent rien !
Mandat CGT : Au Haut Conseil de l'âge p. 2
Mandat CGT : Au Conseil de la CNSA p. 3
Infos et brèves p. 5

N° 266 - JANVIER-FÉVRIER-MARS 2020 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

MANDAT CGT

Au Haut Conseil de l'âge

Le Haut Conseil de l'âge (HCA) fait partie du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) qui compte 242 membres dont deux représentants CGT, respectivement dans les sections âge et famille. Daniel Blache est l'un d'entre eux. Il nous présente son activité.

Au cours du mandat de trois ans, l'activité principale a été de travailler à un thème fédérateur des 3 sections (âge, enfance et famille) : disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie. Des pistes ont été élaborées par rapport aux congés, indemnisations et droits à retraite des aidants : augmenter la durée totale du congé de proche-aidant, prévoir son indemnisation…

Ce travail a été utile car le PLFSS 2020 a prévu une rémunération des aidants entre 43 et 52 € par jour, suivant la composition des foyers, pour une durée maximale de trois mois.

Néanmoins, la Cgt réclame toujours la mise en place d'un grand service public d'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement, permettant d'unifier l'ensemble des métiers sous un même statut, dont celui des aidants, avec des personnels qualifiés, formés et mieux rémunérés.

LE HCA

Il compte 88 membres, dont un représentant CGT, sans suppléant, désigné pour 3 ans. Il est prévu 6 réunions par an, il y en a eu 12 en 2018 et 8 en 2019, au vu de l'importance de l'actualité. Y participent également des représentants FO, UNSA, CFDT, FSU, CGC, CFTC, FGR-FP, Ensemble et Solidaires, les présidents des caisses nationales de Sécurité sociale, la Dress, le COR, les organismes d'aide à domicile, les représentants des Ehpad, des élus politiques, 12 personnes qualifiées, etc. Nous avons travaillé sur une lettre de cadrage du 13 octobre 2017 de Mme Buzyn, demandant d'anticiper les conséquences du vieillissement sur l'offre de soins proposée aux personnes âgées en matière de maintien à domicile.

Nous avons émis des réserves, au niveau des représentants CGT, FO, FSU, CGC, CFTC, FGRFP, Ensemble et Solidaires, sur le fait que les établissements d'accueil étaient oubliés par la lettre de cadrage. La CFDT et l'UNSA, depuis le départ, ont eu un comportement d'avalisation des projets en cours et n'ont pas souhaité intégrer notre contestation.

Après avoir obtenu une rencontre entre le « groupe des 7 » et le président du HCA, nous avons réussi à faire intégrer les établissements d'accueil dans la réflexion. À noter que P. Champvert, représentant des directeurs d'établissements, nous a soutenu.

Ensuite, nous avons eu à nous prononcer sur un rapport sur « la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et leurs proches aidants ». Nous avons exprimé de nombreux désaccords au niveau du « groupe des 7 » sur les sujets suivants :

- apport de financements privés au-delà du socle public,
- dénonciation de l'abandon du volet Ehpad dans la dernière loi ASV du 28 décembre 2015,
- demande de suppression de la barrière d'âge comme le prévoyait la loi de 2005 sur les PMR,
- protestation contre la non mise en place d'un ministère du secrétariat pour les personnes âgées (comme cela était le cas auparavant),
- le doublement et la pérennisation de la CASA pour un risque lié à l'âge des personnes concernées,
- la variabilité des niveaux de l'APA suivant les départements.

Une nouvelle rencontre a eu lieu entre le « groupe des 7 » et le président du HCA concernant nos points de désaccord et nous avons pu en faire intégrer certains, sans que cela nous permette d'envisager un vote pour le rapport.

Un nouveau projet d'avis a été élaboré et le président du HCA a décidé de ne pas le soumettre à un vote, ayant peur de la contestation possible. Il a simplement demandé si personne ne s'opposait à ce que le rapport soit transmis au Premier ministre. Nous avons décidé de ne pas nous y opposer, validant le fait que nos propositions avaient été prises en compte pour l'essentiel.

Dans la foulée, un conflit s'est déroulé au niveau des personnels des Ehpad, les 30 janvier et 15 mars, relayé au niveau des retraités le 15 mars, sur la prise en compte de la perte d'autonomie en établissement en lien avec les conditions de travail des personnels des Ehpad.

Un projet de saisine du HCFEA a été engagé par les organisations CGT, FO, FSU, CGC, CFTC, FGRFP et Ensemble et Solidaires contre le recours à des assurances privées pour la prise en compte de la perte d'autonomie, au-delà du socle public existant et l'exigence d'une prise en compte intégrale par l'assurance maladie au travers de la branche maladie du droit à la perte d'autonomie.

La CFDT et l'UNSA ont participé à une commission sur l'apport de financements privés à laquelle nous avons décidé de ne pas nous joindre.

Le 17 septembre 2018, le Premier ministre a adressé une feuille de route pour préparer une nouvelle loi sur la prise en compte de la dépendance à Dominique Libault, médiateur pour cette future loi.

Une rencontre a eu lieu entre le « groupe des 7 » et le président du HCA afin d'appréhender la suite à donner

à la future loi. Dominique Libault a accepté de venir à un HCA mi-janvier pour présenter les enjeux de la future loi.

Les organisations syndicales n'ont pas été intégrées dans le collectif d'animation de la future loi, ce qui est inadmissible.

Le débat autour de la future loi va être court et nous devrons peser au niveau de la CGT sur les sujets suivants :

- obtenir un financement par la Sécurité sociale au travers de la branche maladie et refuser le doublement de la CSA et CASA,
- exiger la construction d'établissements d'accueil ainsi que leur rénovation,
- intervenir pour la mise en œuvre d'un service public de l'aide à l'autonomie,
- supprimer la barrière d'âge entre le handicap et la perte d'autonomie, à 60 ans.
- exiger 200 000 embauches pour mieux répondre aux besoins du grand âge.

Notre représentation au HCA étant très limitée, avec un seul membre sans suppléant, cela demande de construire un travail collectif. C'est pour ces raisons que je participe également au collectif confédéral « Santé, offre de soins » ainsi qu'au groupe de travail « perte d'autonomie » au sein de ce collectif.

L'apport de l'espace revendicatif de l'UCR est important tout comme le travail conjoint avec notre représentante à la CNSA, Sylviane Spique, pour que nous ayons des actions communes.

Un second mandat de 3 ans se profile à l'horizon avec la mise en œuvre de la loi sur le grand âge et l'autonomie dont il va falloir veiller à ce qu'elle reprenne nombre de nos revendications.

Pour cela, un travail commun entre la Confédération, l'UCR, les UFR Santé et Action sociale, Organismes sociaux et Services publics est à engager sur la durée.

Daniel Blache

MANDAT CGT

Au Conseil de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) n'est pas une caisse de Sécurité sociale, bien que son budget dépende à 80 % de l'Ondam, donc du PLFSS. La CNSA a deux rôles :

- **celui d'une caisse avec un vote de son budget et de sa répartition des dotations aux départements via les ARS,**
- **celui d'observatoire qui permet de connaître, via des enquêtes quantitatives ou qualitatives, et d'avoir des informations sur tout ce qui concerne la perte d'autonomie due à un handicap ou au vieillissement.**

Sylviane Spique a un mandat CGT au Conseil de la CNSA, elle nous explique le fonctionnement de cette caisse.

LE BUDGET DE LA CNSA

Depuis le début du mandat, j'ai donné un avis défavorable concernant les budgets de la CNSA, pour plusieurs raisons.

- Le budget de la CNSA dépend du PLFSS, il subit les mêmes restrictions que celui de la Sécurité sociale. Mais les dotations n'étant pas totalement utilisées, la CNSA a des réserves. Cela permet d'abonder l'objectif des dépenses et de présenter un budget non déficitaire. Environ 100 millions d'euros sont pris sur les réserves pour équilibrer le budget.
- Par ailleurs, chaque année, au nom de la CGT, je dénonce le fait que les budgets de la CNSA ne sont pas consommés, alors que les Ehpad et l'aide à domicile sont en grande souffrance par manque de financement et de personnel. Régulièrement, sont organisées des actions des personnels des services et établissements avec le soutien de certaines fédérations d'employeurs.

J'ai toujours contesté et voté contre le fait que l'État puise dans les réserves de la CNSA pour renflouer les caisses de départements en situation difficile pour le paiement du RSA.

Sans nier les difficultés de certains départements, le RSA n'est pas dans la politique de la CNSA et donc nous ne pouvons accepter ce détournement. Par ailleurs, lorsqu'au nom de la CGT, il a été demandé un suivi de cette ponction pour connaître comment l'argent était utilisé (demande soutenue également par l'ADPA), le représentant de l'État a opposé une fin de non-recevoir.

RÔLE D'OBSERVATOIRE

La CNSA est aussi un observatoire qui permet d'avoir des informations et des statistiques concernant le prix des Ehpad (privé/public), le versement et la répartition de l'AAH (allocation adulte handicapé), les résultats

des MDPH (maison départementale des personnes handicapées), tout rapport qui peut concerner le monde du handicap ou du vieillissement.

La loi de 2015 (loi d'adaptation au vieillissement) a renforcé le rôle de la CNSA avec une obligation de bilan annuel des conférences des financeurs et un bilan, tous les 3 ans, des CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).

Ces rapports statistiques ou qualitatifs sont une mine d'informations importantes pour avoir une vue d'ensemble des aides proposées aux personnes handicapées ou vieillissantes et d'apporter les réflexions de la CGT sur les réponses à y apporter.

Le bilan des conférences des financeurs permet de connaître les actions menées envers les personnes âgées car la loi ne prévoit pas de représentant des retraités dans ces conférences et que certains départements n'ont pas fait une ouverture vers les CDCA.

Un premier bilan de la mise en place des CDCA a été fait après une année de fonctionnement. La Cgt a alors partagé le bilan mitigé : les départements où les Coderpa (Comité départemental des retraités et personnes âgées) étaient dynamiques ont mis en place les CDCA, tandis que là où les Coderpa étaient inexistants, ou presque, les CDCA ont des difficultés de mise en place.

J'ai participé à toutes (ou presque) les commissions de la CNSA qui permettent d'étudier les rapports proposés au conseil, de poser des questions ou d'apporter des réflexions tels la comparaison des prix des Ehpad (public/privé), le financement de l'AAH, le bilan annuel des MDPH. J'y ai posé la question de la mise en place des maisons de l'autonomie. Malheureusement, à ce jour, aucun département n'a demandé l'habilitation.

LE FONCTIONNEMENT

Trois commissions existent et sont convoquées avant chaque conseil :

- la commission financière (pour faire un point sur le budget de la CNSA),
- la commission établissements,
- la commission aide à la personne.

J'ai également participé au « chapitre prospectif » qui permet de rendre un rapport sur des sujets d'actualité et de faire des propositions.

Depuis 2017, une nouvelle méthode de travail a été adoptée sur la construction d'une réflexion prospective pluriannuelle. Le thème retenu est « les démarches inclusives dans la transformation de l'offre médico-sociale ; quels principes directeurs ? quelles conditions de réussite ? »

L'année 2018 a permis de faire un état des lieux. L'année 2019 a été un peu bousculée à cause du lancement par la ministre d'une concertation sur la Loi d'orientation autonomie et grand âge. La CNSA a donc décidé de répondre et a planché sur des orientations du conseil pour la future loi.

J'ai participé à tous les séminaires et fait des propositions en matière de financement – je faisais partie de cette commission. Je me suis abstenue sur la présentation du conseil pour deux raisons principales : le financement et la représentation des retraités au niveau départemental. Le conseil propose de supprimer les CDCA et propose une représentation des retraités et handicapés dans la conférence des financeurs.

RELATIONS AVEC LE GR31 (ASSOCIATION REPRÉSENTANT LES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES) ET LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES

En ce qui concerne le GR31, il demande souvent le soutien de leur motion aux organisations syndicales mais souvent les représentants CGT sont mis devant le fait accompli avant le Conseil. Les organisations syndicales ont demandé plusieurs fois au GR31 de les informer quelques jours avant le Conseil. Cela a été fait quelque fois, mais hélas ce n'est pas automatique, ce qui est dommageable car souvent les mêmes constats sont faits.

En ce qui concerne les autres organisations syndicales, c'est le même problème. Le Conseil est le seul moment d'échange. Par ailleurs, selon leur statut, actif ou retraité, les représentants des organisations syndicales ne votent pas de la même façon.

Un exemple : l'année dernière seules la CGT et la CFDT ont voté contre le budget.

PERSPECTIVES CGT

Il conviendrait que le ou la représentant(e) au Conseil de la CNSA soit dans la commission des administrateurs de la Sécurité sociale pour que le lien existe entre les décideurs du PLFSS et ceux qui le mettent en place. J'ai demandé à y être invitée, mais hélas ce n'est pas automatique. J'ai réussi à avoir les informations du Conseil de la CNAM par un camarade administrateur qui les envoie à ma fédération.

Les informations reçues permettent d'alimenter les réunions CDCA/Territoires.

Je n'ai pas réussi à travailler avec Indecosa. Pourtant, certains éléments pourraient quelquefois alimenter leurs revendications en tant qu'utilisateurs de ces organismes. Il faudra approfondir le travail en ce sens.

En conclusion, j'ai toujours trouvé à l'UCR des interlocuteurs pour faire avancer des dossiers. Cela est à privilégier. De même, il est important de connaître ce que fait ou dit le Haut Conseil de l'âge car cela peut être abordé à la CNSA pour prendre une décision. Le travail réalisé avec Daniel Blache a permis que ce lien existe.

Sylviane Spique

7 Français sur 10 préfèrent avoir froid plutôt qu'allumer le chauffage

Une enquête Odoxa révèle que 71 % des Français craignent l'arrivée de l'hiver et sont prêts à se passer de chauffage. Ce dernier plombe le budget des ménages et 7 Français sur 10 sont prêts à s'en passer.

© freepng.fr

Retraite

En Allemagne, les réformes de 2002 et 2005 ont ouvert une brèche pour la capitalisation. Seuls les plus riches ont pu souscrire de bonnes polices d'assurance-vie. Tous les autres sont totalement dépendant des pensions peau de chagrin. Pour un salarié qui touchait 2 200 € de rémunération nette, la pension se monte à un peu plus de 1 000 €, s'il remplit les 45 annuités de cotisation et peu de chômage.

INFOS - BREVES

Numérique

© Wikipedia-domain public

Le rapport 2019 du défenseur des droits souligne que 500 000 personnes en France n'ont pas accès à une connexion internet fixe et 75 % des communes, regroupant 15 % de la population, ne bénéficient pas d'internet. L'association Indecosa-CGT montre que le projet de dématérialiser l'ensemble des services publics à l'horizon 2022, si rien n'est prévu pour les usagers peu ou pas connectés, va à l'encontre d'un accès aux droits pour tous.

Sommes-nous des incapables

Les banques ont la « gentillesse » de gérer nos comptes (moyennant prélèvement naturellement). Ainsi, un client s'est vu ouvrir un compte-épargne sans en être informé et sans en avoir les conditions et la rentabilité.

En fait, tout se passe comme si les clients devaient être mis sous tutelle. « Ils sont incapables de savoir ce qui est bon pour eux ! ». En réalité ces méthodes ont d'abord pour objectif de permettre aux banques d'utiliser l'argent des clients à leur gré.

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

12,50 €
*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Abonnez-vous !

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (12,50 €)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ■

Vie nouvelle se projette sur l'avenir !

" C'est le moment de le faire connaître "

www.ucr.cgt.fr

Tutelle, curatelle, mandat de protection future...

Environ 800 000 Français vulnérables bénéficient d'une mesure de protection judiciaire. La moitié de ces mesures sont directement gérées par les familles, les proches qui ne sont ni formés, ni experts juridiques. Mené avec le concours de l'Institut d'études OPSIO, sur plus de 1 000 Français majeurs, le baromètre 2019 de France Tutelle met en évidence le besoin d'information et de sensibilisation du grand public.

Plus de 8 personnes sur 10 déclarent n'avoir jamais cherché d'information sur les dispositifs de protection juridique pour les personnes vulnérables. Une enquête qui révèle notamment qu'à peine un tiers des personnes interrogées connaissent les modalités de la tutelle et de la curatelle.

La tutelle reste cependant la protection juridique la plus connus des Français.

Transports

Selon une étude de l'AP-HP, la moitié des personnels soignants, très majoritairement des femmes, habitent à plus de 45 minutes de leur lieu de travail.

Le trajet domicile-travail devient un véritable parcours du combattant pour de plus en plus de salariés qui arrivent à leur poste « agacés », voire « épuisés »... La chercheuse spécialiste de la mobilité, Hélène Nassi, montre tout ce que cela entraîne : fatigue, stress, problèmes d'organisation avec les collègues, équilibre de la vie familiale...

Ile-de-France : logements en crise

La région Ile-de-France est la région la plus riche et aussi celle qui connaît le plus de problème de logement selon la Fondation Abbé-Pierre. Sur 4 millions de mals logés, en France, 1,2 millions vit en région parisienne. Les raisons sont connues : le prix de l'immobilier et la pénurie de logement sociaux.

INFOS - BREVES

Les aides et les aidants des personnes âgées

En France métropolitaine, les personnes âgées de 60 ans ou plus sont 11,9 millions à vivre à leur domicile, dont 34 % sont âgées de 75 ans ou plus. Plus d'un quart de ces personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 3,2 millions d'entre elles, reçoivent une aide en raison d'un handicap ou d'un problème de santé. Le recours à une aide concerne la moitié des personnes âgées de 75 ans ou plus, les personnes âgées dépendantes classées en équivalent GIR 1 à 5 étant pratiquement toutes aidées afin de permettre leur maintien à domicile. Près de la moitié des personnes âgées aidées le sont uniquement par leur entourage. Une aide professionnelle associée à une aide de l'entourage bénéficie à 29 % d'entre elles et une aide uniquement professionnelle à 21 %. Les aides dispensées concernent le plus souvent les tâches ménagères (pour 80 %) et les soins personnels qui vont, avant tout, aux personnes les plus dépendantes. Parmi les non professionnels déclarés comme aidants principaux, la moitié sont les conjoints et un tiers les enfants. L'aidant principal est une femme six fois sur dix quand c'est le conjoint qui occupe ce rôle et sept fois sur dix quand il s'agit de l'enfant.

Plus d'un tiers des aidants déclarent que ce rôle a des conséquences négatives sur leur bien-être, mais moins d'un tiers y voient aussi un impact positif. La fatigue morale et le stress sont d'autant plus souvent ressentis que la personne aidée est dépendante.

En 2008, selon la Drees, 4,3 millions d'aidants soutenaient une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile. Ils n'étaient plus que 3,9 millions en 2015-2016, une diminution qui semble aberrante au vu des évolutions démographiques.

Même s'ils ne cohabitent pas, la plupart des aidants vivent à proximité immédiate du senior puisque les trois quarts des enfants aidants qui ne cohabitent pas avec le parent habitent à moins de 30 km et à moins de 40 minutes de son domicile. En moyenne, les aidants non cohabitants vivent à 52 km de la personne qu'ils aident.

Les femmes, comptent pour 59,5 % des aidants de seniors à domicile. Comme souvent, le partage des tâches auprès de la personne aidée est genré. Les femmes aident plus souvent que les hommes pour le ménage (+ 6,9 points) ou pour la toilette et l'habillage (+ 4,5 points) tandis que les hommes s'attellent plus facilement au bricolage (+ 27 points).

Enquête Dress et AgeVillage

Une nouvelle aide financière pour adapter la salle de bain

Disponible depuis septembre 2019, cette aide, qui peut monter jusqu'à 5 000 euros, devrait concerner 200 000 personnes. Dans le cadre du plan d'investissement volontaire conclu entre le gouvernement et Action logement (précédemment 1 % logement), en avril dernier, une nouvelle aide pour adapter le logement au vieillissement est désormais proposée. Elle s'adresse aux retraités de plus de 70 ans ou en perte d'autonomie, locataires ou propriétaires de leur logement, qui souhaitent faire réaliser des travaux dans leur salle de bain, pour remplacer la baignoire par une douche, par exemple.

Les personnes répondant à ces critères peuvent aussi bénéficier de l'aide, s'ils sont logés chez un de leurs enfants salarié du secteur privé.

Elle est attribuée sous conditions de ressources et cumulable avec d'autres soutiens financiers, comme ceux de l'Anah, de la caisse de retraite ou du département. Autre condition, les travaux doivent être effectués par un artisan porteur du label Qualibat.

Il est possible de vérifier son éligibilité au dispositif sur le site d'Action logement, les dossiers de demande peuvent être déposés via le site depuis le 30 septembre 2019.

Source : www.agevillage.com/

INFOS - BREVES

La réforme des APL une nouvelle fois reportée

Déjà reportée de juillet 2019 au 1er janvier 2020, la réforme des aides personnalisées au logement (APL) n'interviendra finalement pas avant le 1er avril 2020.

La Caisse nationale des allocations familiales a demandé plus de temps pour sa mise en oeuvre, selon un communiqué publié par Julien Denormandie, le ministre chargé de la ville et du logement.

Ce nouveau report doit permettre l'application de la réforme « avec un meilleur niveau de sécurité et de fiabilité pour les allocataires », *a précisé le ministre.* « Cette réforme n'est pas remise en cause et permettra de déterminer de façon plus juste le montant de l'APL à verser en fonction de la situation des allocataires et de la réalité de leurs ressources », *a-t-il assuré.* « Il est de ma responsabilité d'assurer à tous les allocataires le juste versement de leurs aides au logement, c'est pourquoi j'ai acté ce décalage d'un trimestre », *a souligné Julien Denormandie.*

Lettre recommandée électronique

Une lettre recommandée électronique, envoyée de façon dématérialisée par le biais d'un prestataire, bénéficie de la même valeur juridique qu'une lettre recommandée classique. Il faut pour cela que la procédure épouse le cadre légal entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Une lettre recommandée a besoin d'un intermédiaire, souvent La Poste, qui garantisse l'identification des parties et l'acheminement.

ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités
Origine du papier : Autriche.
Taux de fibres recyclées : 17 %.
Eutrophisation : Ptot 0,007 kg/tonne de papier.

Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT
Directeur de publication : Olivier Jouchter - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

ORGANISATIONS
SYNDICALES
J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.
Crédit photo : Eric Audras / Onoky / GraphicObsession

Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).